



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FAIRE NAÎTRE LES PASSIONS

Avec les **mini-stages découverte**,
testez un métier de l'artisanat
pendant les vacances scolaires

#ARTISANDEVOTREVIE



Découvrir un métier de l'artisanat avec un mini-stage

Faire un stage pendant les vacances scolaires, c'est l'occasion de tester un métier de l'artisanat et de construire son projet d'orientation.

Les mini-stages peuvent être réalisés dans tous les secteurs de l'artisanat. 250 métiers vous attendent !

- **Alimentation** : boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie...
- **Bâtiment** : plomberie, maçonnerie, électricité, charpente...
- **Production** : bijouterie, céramique, sérigraphie, chaudronnerie...
- **Services** : coiffure, couture, fleuristerie, carrosserie, ambulance...

La **CMA** Auvergne-Rhône-Alpes accompagne plus de 6 000 jeunes chaque année dans leur orientation professionnelle :

- **Inform**er sur les métiers, les diplômes, les perspectives de carrières, les filières de formation et notamment celles proposées par l'apprentissage.
- **Conseiller** afin de construire ou de consolider le projet professionnel.
- **Evaluer** les motivations et capacités pour se former par l'apprentissage.
- **Faciliter** les démarches de recherche d'entreprise.

Pour qui ?

- Collégiens de 4^{ème} et 3^{ème}
- Lycéens
- Etudiants

Quelle durée ?

Une semaine maximum.

La durée de présence, répartie sur 5 jours, ne peut excéder 35 heures.

Quand ?

Pendant les vacances scolaires (vacances d'été comprises)

Comment ?

Une convention de stage doit impérativement être établie. Les informations suivantes sont à transmettre à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, **au plus tard 15 jours avant le début du stage** :

- **Coordonnées de l'entreprise** (raison sociale, adresse, numéro de téléphone, adresse mail), nom et prénom de la personne responsable du stagiaire
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** ou attestation sur l'honneur de l'entreprise d'accueil précisant le numéro de police de l'assurance et le nom de l'assureur
- **Dates et horaires du stage**
- **Nom, prénom, date de naissance et coordonnées du stagiaire**
- **Nom, prénom et coordonnées du responsable légal du stagiaire** pour les mineurs
- **Attestation d'assurance responsabilité civile du stagiaire** ou du responsable légal pour les mineurs
- **Certificat de scolarité**

En partenariat avec





Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
VOUS FORME ET VOUS CONSEILLE
CONTACTEZ-NOUS

AIN

04 74 47 49 00
cma-ain.fr

ALLIER

04 70 46 20 20
cma-allier.fr

ARDÈCHE

04 75 07 54 00
cma-ardecche.fr

CANTAL

04 71 45 65 00
cma-cantal.fr

DRÔME

04 75 48 72 00
cma-drome.fr

ISÈRE

04 76 70 82 09
cma-isere.fr

LOIRE

04 77 92 38 00
cma-loire.fr

HAUTE-LOIRE

04 71 02 34 56
cma-hauteloire.fr

PUY-DE-DÔME

04 73 31 52 00
cma-puydedome.fr

RHÔNE

04 72 43 43 00
cma-lyonrhone.fr

SAVOIE

04 79 69 94 00
cma-savoie.fr

HAUTE-SAVOIE

04 50 23 92 22
cma-hautesavoie.fr